

le recrutement

Une liste de veaux correspondants aux critères définis par la **fédération des stations** est adressée au GIE. Mais un éleveur peut adresser une candidature spontanée au GIE pour l'un de ses veaux qu'il juge apte à intégrer la station.

Parmi les critères de sélection, il est indispensable pour les veaux retenus:

- qu'il soit inscrit au **Herd Book Charolais**,
- que les parents soient eux-mêmes inscrits,
- que l'éleveur adhère au **contrôle de performances**,
- que les ascendants possèdent de très bons **INDEX** (L'index de synthèse **IVMAT** de la mère doit être supérieur ou égal à 98 et le père doit être **qualifié UPRA**),
- de ne pas être né de césarienne (exception faite pour les veaux nés de transplantation embryonnaire).

Une commission de recrutement, composée d'un technicien et de 3 éleveurs, passe dans toutes les exploitations ayant inscrit un ou plusieurs veaux charolais. Cette commission est chargée de noter les veaux ainsi que les parents. Ces tournées se font sur 2 jours, début septembre.



De gauche à droite 1^{er} rang : Aude Torrent, André Prudhon, Laura TUSIN, Didier GIRAUD, Philippe LEQUIN, Pierre Antoine COMTE,
2^{ème} rang : Olivier GORDAT, Christophe BRIET, Laurent COULON, Frédéric BORNE, Jean Michel MORIN, Thibault CHEVAILLER,
Emmanuel DETRONCHET, Lionel PELLENARD, David TORRENT
Absent sur la photo : Olivier LAVESVRE, Benoit LAMARRE, Arnaud GODARD, Jacques BONNOT

A l'issue de ces tournées, les commissaires se réunissent pour le choix définitif. Les éleveurs sont avertis par courrier du choix de la commission.

A l'issue de ce premier repérage, les futurs reproducteurs charolais intégreront le protocole.

Chaque animal est noté sur les points suivants:

- **niveau de croissance en ferme,**
- **conformation de l'animal,**
- **Aplombs.**